

MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires. Rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. Paris, La Documentation française, 1989. 79 p. (Collection des rapports officiels)

Céline Cartier

Volume 36, Number 2, April–June 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028210ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028210ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Cartier, C. (1990). Review of [MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires. Rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. Paris, La Documentation française, 1989. 79 p. (Collection des rapports officiels)]. *Documentation et bibliothèques*, 36(2), 75–77. <https://doi.org/10.7202/1028210ar>

## comptes rendus

### ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans la description de la notice bibliographique d'un compte rendu dans *Documentation et bibliothèques*, vol. 35, no 4 (octobre-décembre 1989), 190.

La notice bibliographique devrait se lire ainsi :

**FONTAINE, France et BERNHARD, Paulette. Principes directeurs pour la rédaction d'objectifs d'apprentissage en bibliothéconomie, en sciences de l'information et en archivistique. Paris, UNESCO, Programme général d'information UNISIST, 1988. 128 p. (P.G.I.-88/WS/10).**

Toutes nos excuses aux auteurs de ce volume.

**MIQUEL, André. Les bibliothèques universitaires. Rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Paris, La Documentation française, 1989. 79 p. (Collection des rapports officiels)**

Dans un document de quelque quatre-vingt pages, la Commission chargée d'étudier « le problème des bibliothèques universitaires » de France, présidée par André Miquel, présente son rapport à Lionel Jospin, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ce document, publié par la Documentation française dans la collection des rapports officiels, fait état des conclusions de la Commission qui avait pour mission d'évaluer l'ensemble des activités et services des bibliothèques des universités, principalement

la capacité d'accueil, la maintenance et le développement des infrastructures immobilières, les achats de livres et abonnements aux revues, les personnels, le fonctionnement des services de lecture, de prêt et de prêt interbibliothèques, le fonctionnement des bibliothèques en service commun et en réseaux, celui du catalogue collectif national des périodiques et le projet de catalogue des ouvrages.

La Commission devait également se prononcer sur les « résultats actuels de la politique d'informatisation des bibliothèques ».

Le rapport proprement dit est précédé de « préliminaires » dans lesquels sont énoncés quelques principes généraux sur lesquels s'est appuyée l'enquête, de même qu'un bref constat global de la situation désastreuse qui règne dans les bibliothèques qui « constituent », selon le rapport, « une des zones sinistrées de l'enseignement universitaire et, au-delà, du tissu national ».

L'ouvrage est divisé en six chapitres suivis d'une conclusion et d'une annexe énumérant les quatorze administrations et organismes, les seize associations professionnelles et syndicats qui ont été entendus par la Commission. À travers des chapitres intitulés « les étudiants et les bibliothèques, les capacités d'accueil et les services offerts, les personnels, les statuts, l'acquisition et la gestion des fonds », on constate qu'il existe dans tous les domaines de graves lacunes.

Selon les statistiques, près de la moitié des étudiants ne s'inscrivent pas à la bibliothèque universitaire, malgré le fait que tous payent annuellement des « droits de bibliothèque ». Ceux qui s'y inscrivent constituent cependant un public fidèle, bien que les places ne soient pas suffisantes (en moyenne une place pour 13 étudiants) et bien que les horaires soient limités (fermeture à 18 ou 19 heures). Ce public étudiant a des besoins documentaires hétérogènes et doit faire face à un problème qui résulte de la « faible coordination sur le terrain entre les enseignants et les bibliothécaires qui rend difficile toute stratégie documentaire d'ensemble ». La Commission propose « une meilleure insertion des bibliothèques dans et pour la communauté universitaire » ; il faudrait, pour y parvenir, d'une part « mettre en place une stratégie dynamique d'information et de formation et, d'autre part, accélérer l'aménagement de l'espace et du temps documentaires », c'est-à-dire élargir le libre accès aux documents, améliorer l'accueil étudiant, accroître les plages horaires et le nombre de jours ouverts dans l'année, 60 heures hebdomadaires étant un objectif minimal à assigner à toutes les bibliothèques universitaires françaises (actuellement, environ 40 heures).

En ce qui a trait à la capacité d'accueil, la Commission constate qu'il y a saturation, que « la situation s'est extrêmement dégradée » malgré un accroissement important des entrées (25 % de 1983 à 1986) et des prêts (le prêt entre bibliothèques a triplé en 10 ans). Selon les prévisions

de la DBMIST, 370 000 mètres carrés nouveaux seraient nécessaires, superficie qui exigerait un investissement minimal d'environ 240 millions de francs par an pendant 10 ans.

Les efforts à entreprendre en termes de moyens dans ce domaine, non moins que dans ceux du développement des collections et du recrutement du personnel, sont sans aucune mesure avec les crédits consacrés jusqu'à présent par la France aux bibliothèques universitaires. La Commission juge qu'au-delà des efforts financiers à accomplir, une politique résolue de dynamisation de ce secteur doit être conduite, et elle préconise une décentralisation concertée des initiatives et des moyens, une modernisation accélérée des services de documentation et une accentuation de leur rôle d'animation au sein de l'université.

La situation du personnel de bibliothèque en France est si complexe qu'un chapitre entier est consacré à la formation et à la qualification, au statut et aux conditions d'exercice du métier. Le quatrième chapitre rend compte de la complexité encore plus grande de la situation statutaire des structures documentaires universitaires, qui est le reflet, au moins partiel, de la situation statutaire des universités elles-mêmes et de leurs composantes. Pour donner un exemple de cette complexité, difficile à appréhender pour un esprit nord-américain, citons le paragraphe suivant :

La mise en place progressive de la loi de 1984 et l'application du décret de 1985 ont permis la création statutaire de 14 Services communs de la documentation (SCD) et un Service interétablissements de coopération documentaire (universités d'Aix-Marseille).

Mais demeurent encore sous ancien statut 18 bibliothèques universitaires (BU) et 9 bibliothèques inter-universitaires (BIU). SCD et BU sont organisés en sections (de une à six ; il existe de plus une « antenne » de Compiègne à Belfort) et parfois en sous-sections.

La Commission poursuit en déclarant que la situation dans les académies de Paris, Versailles et Créteil est encore plus complexe, et fait ensuite état du statut spécifique de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en concluant que l'organisation des bibliothèques universitaires est « non homogène », « peu claire » et « inachevée ». Suit ensuite l'examen « d'autres questions documentaires en rapport avec les statuts » : les services communs intra ou inter-universitaires et les structures documentaires de « recherche », associables au SCD, les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST), les bibliothèques des grands établissements : Académie

nationale de médecine, Institut de France (bibliothèque de l'Institut et bibliothèque Mazarine), Muséum national d'histoire naturelle (bibliothèque du Muséum et bibliothèque du Musée de l'homme), et enfin la Bibliothèque byzantine. Le même chapitre aborde également la question des crédits documentaires par rapport à l'enveloppe budgétaire globale des universités, les formules GIP (Groupement d'intérêt public), SICD (Service inter-établissements de Coopération documentaire) et BIU, les statuts de l'École nationale supérieure de bibliothèques (ENSB) et enfin les éditions universitaires et le droit d'auteur. Ce chapitre se termine par 14 recommandations aussi touffues elles-mêmes que le texte qui les précède. Une petite phrase déclaratoire clôt le chapitre : « La documentation comporte 'toutes les informations sur tous supports', son but est le service de l'usager ; pour ce faire, les dispositions statutaires sont, non pas un but, mais un moyen ».

On est en droit de se demander que vient faire cette déclaration sur une telle évidence à la fin du chapitre. Peut-être a-t-elle comme objectif de faire oublier la confusion que ne manque pas de susciter la description des enchevêtrements de la structure universitaire française.

Le 5<sup>e</sup> chapitre, qui traite de l'acquisition et de la gestion des fonds, s'ouvre sur trois questions : « qu'acheter ? sur quels crédits et à quel prix ? que faire après réception ? ». Ces questions en apparence banales sont introduites à partir d'un postulat qui sera plusieurs fois répété dans les pages suivantes : le problème n'est pas que budgétaire. Lorsque, cependant, on prend connaissance de la gravité de la situation en ce domaine, on est porté à croire, au contraire, que le problème est essentiellement budgétaire. La Commission fait état d'un retard désastreux :

À de très rares exceptions près, les bibliothèques universitaires de notre pays sont au-dessous du seuil minimal où l'on peut véritablement parler de collections... Aucun établissement n'acquiert plus de 15 000 volumes par an... En France, au bout de 20 ans, les bibliothèques universitaires nouvelles n'atteignent même pas une collection minimale de 200 000 volumes.

La Commission mentionne à l'appui le rapport Varloot-Gattegno (1985) qui soulignait que le pouvoir d'achat par étudiant d'une bibliothèque universitaire française est inférieur de 4 à 9 fois à celui des bibliothèques universitaires étrangères, et reprend à sa charge la proposition qu'il contenait de « multiplier chaque année les crédits par un facteur d'environ 1,5 pour revenir en 3 ans au niveau de 1970 ».

Les autres recommandations de la Commission sont principalement axées sur la mise en commun des ressources : favoriser le projet *Conspectus*, inciter les bibliothèques d'UFR et d'instituts à s'associer aux Services communs de la documentation, construire des bibliothèques de dépôt (« silos »). Enfin, il est proposé de faire une place importante aux documents sur « support » autre que le papier, de régler le problème des manuels de 1er cycle par la création d'un système de bourses destinées à l'achat de manuels, et la création de presses d'universités consacrées à l'édition de manuels de bonne qualité, mais bon marché, grâce aux nouvelles techniques de la micro-édition. La Commission rappelle encore dans ce chapitre que « l'augmentation des crédits est certes nécessaire, mais qu'elle doit être accompagnée d'une politique d'informatisation et d'une politique du personnel ».

Le dernier chapitre de la brochure met en évidence la très grande importance de la coopération entre bibliothèques. Il reprend en cela une trame constante du rapport Miquel, particulièrement au chapitre sur l'acquisition des fonds. La Commission insiste principalement sur deux atouts de la coopération : la politique de développement des collections et le système coopératif *Conspectus*, qui permet une répartition cohérente des rôles de chaque établissement et les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST). Elle insiste enfin sur l'urgence de conduire à bonne fin le projet capital qu'est le catalogue collectif des collections des bibliothèques universitaires et propose les améliorations à ce projet « fédérateur » sur quatre points : son statut administratif, les moyens en hommes, le financement, l'articulation avec le système *Electre-Biblio* pour ce qui est des « ouvrages français venant de paraître ».

La Commission conclut son rapport en rappelant l'estimation encore approximative des besoins pour les prochaines années : 1 500 postes à créer, un investissement minimal de 240 millions de francs pendant 10 ans, un budget de fonctionnement global porté de 150 à 600 millions de francs. Le Conseil supérieur des bibliothèques, dont la mise en place est urgente, devra préciser ces besoins. Le rapport se termine sur une phrase qu'on voudrait bien associer à une vérité indéniable, mais que, devant l'ampleur des efforts à consentir, on est tenté d'inverser : « Il reste que les chiffres - et les moyens - ne sont rien s'ils ne s'accompagnent de la définition d'une nouvelle politique et de l'avènement d'un nouvel esprit ».

**Céline Cartier**  
Conseil CRC  
Ville Saint-Laurent

---

**SÉNÉCAL, André. *A Reader's Guide to Québec Studies*. Québec, [Ministère des Affaires internationales], 1988. xi, 145p.**

---

Voilà une étonnante bibliographie. Préparée et publiée par le ministère des Affaires internationales, on s'attend à ce qu'elle soit diffusée dans le vaste monde anglophone, américain, britannique, australien ou autre. La préface nous informe que « this document (is) available to the academic community as a token of our commitment to the growth and development of Québec and French-Canadian studies ». On peut donc en déduire qu'elle est d'abord destinée aux milieux universitaires anglophones.

Considérée dans cette perspective de diffusion, cette bibliographie se défend fort bien. En principe, elle présente une liste d'ouvrages qui, au moment de la compilation, possédaient des caractères de permanence et pouvaient être considérés comme supérieurs, tels des « classiques » dans leur champ respectif de recherche. Et en ce sens, elle répond assez bien à la définition de Louise-Noëlle Malclès, quand elle proposait que la bibliographie « recherche, transcrit, décrit et classe les documents imprimés en vue de constituer des instruments de travail intellectuel ».

S'adressant à des « chercheurs », surtout anglophones, qui connaissent peu ou mal le Québec, son histoire, sa littérature, sa vie culturelle, le compilateur leur suggère 1 143 titres d'ouvrages majoritairement publiés au Québec. Un certain nombre ont été publiés hors du Québec, surtout à Toronto, mais évidemment ils traitent de sujets québécois. Cette première partie de la bibliographie, celle qui regroupe les monographies, est la plus substantielle.

Dans une deuxième partie, qui concerne les journaux et les périodiques, le compilateur propose 71 titres. Il n'est pas indifférent de souligner que chaque titre est décrit de façon rigoureuse et complète, incluant la date de fondation, l'identification de l'organisme éditeur, la périodicité, le prix de l'abonnement annuel, le numéro ISSN, et un bref commentaire sur le contenu habituel et thématique du périodique. En somme, une information qui fait bien connaître le périodique et qui est de nature à aider le chercheur dans le choix éventuel des abonnements auxquels il désire ou peut souscrire.

La section des monographies, à travers ses 1 143 titres, couvre tous les aspects de la vie québécoise, selon un ordre sûrement discutable, mais qui en vaut bien d'autres. Seuls semblent avoir été oubliés (ou simplement omis pour des raisons qu'il est préférable de taire) les divers volets de la philosophie, à moins que ce ne soit